

15 avril 2015

Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguët, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter et Marie-France Spielmann: «Sur les pavés de la Vieille-Ville (zone piétonne)».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de se concerter avec l'Etat de Genève, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville et les associations de commerçants afin:

- d'élaborer un projet de zone piétonne pour l'ensemble de la Vieille-Ville;
- d'interdire tout stationnement de véhicules dans ces rues;
- de permettre, à l'aide de bornes rétractiles, une circulation limitée aux habitant-e-s, ainsi qu'aux commerçant-e-s pour décharger leurs marchandises à des heures précises;
- d'encourager l'utilisation du minibus, ainsi que de tout autre moyen («funitreille») pour se rendre dans la Vieille-Ville.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Vieille-Ville est actuellement régie par deux plans de circulation différents, à savoir un plan de jour, où un certain nombre de rues sont en régime de zones de rencontre, donc ouvertes au trafic individuel motorisé avec priorité piétonne, et un plan de nuit (20 h à 7 h) où seuls les ayants droit et les cycles sont autorisés. Néanmoins, les problèmes de stationnement illicite de jour comme de nuit sont courants, ainsi que la circulation hors des heures autorisées et l'utilisation par les automobilistes des voiries réservées aux piétons.

Afin d'assurer le respect du régime de circulation actuel et de résoudre ces problèmes, le 16 octobre 2013 notre Conseil a soumis au Conseil municipal la proposition PR-1046 de crédit d'un montant de 681 000 francs destiné à l'acquisition et à la mise en place d'un système de contrôle d'accès par bornes rétractables pour la Vieille-Ville. Celle-ci a été votée le 21 mai 2014. Le dossier d'autorisation de construire a été déposé et est en cours d'instruction.

Le système de contrôle d'accès permettra d'assurer le respect des régimes de circulation actuels, soit zone de rencontre le jour et zone piétonne la nuit de 20 h à 7 h. Il fonctionnera donc la nuit uniquement. Il n'y aura pas de modification quant aux ayants droit qui resteront les mêmes qu'aujourd'hui. Les livraisons sont auto-

risées aux horaires définis par l'arrêté de circulation en vigueur et, pour les cas ponctuels, une autorisation est à solliciter auprès du service compétent. Les services de secours et les personnes handicapées sont autorisés à accéder à la zone.

En complément à cette mesure, il est prévu de paver certaines rues, soit en automne 2015 les rues du Puits-Saint-Pierre, Etienne-Dumont et Maurice. Une deuxième étape prévoit l'étude de la place du Bourg-de-Four et des rues adjacentes, à savoir les rues de l'Hôtel-de-Ville, Henry-Fazy, de Saint-Léger et des Chaudronniers.

Le projet de revalorisation de l'éclairage de la place du Bourg-de-Four est quant à lui en phase de pré-exécution.

Enfin, l'électrification du minibus de la Vieille-Ville (ligne 36) est effective depuis décembre 2014, sur décision de la Ville de Genève, selon la proposition PR-940 acceptée par le Conseil municipal le 15 octobre 2012. Outre l'amélioration du point de vue environnemental, cette ligne bénéficie ainsi d'une image revalorisée propre à encourager son utilisation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani